



Numéro de l'acte	2019-130-FINVD
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

### QUESTION N°2019-130

**FINANCES : Budget principal - Décision modificative n° 3 - Année 2019**

**RAPPORTEUR : Madame Laurence DELAVAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les instructions budgétaires et comptables de la M14,  
VU le Budget Primitif 2019 de la Ville adopté le 08 avril 2019,  
VU la Décision Modificative n°1 du 08 juillet 2019,  
VU la Décision Modificative n°2 du 19 décembre 2019,

La décision modificative de l'exercice 2019 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, en procédant notamment à des transferts de crédits entre chapitres, afin de pouvoir régulariser des opérations comptables. Ces corrections apportées aux inscriptions budgétaires portent sur le budget principal « Ville d'Arques ».

Les modifications principales concernent l'investissement. Il convient d'affecter des crédits du chapitre 23 au chapitre 21 afin de procéder à l'achat de terrains concernant l'opération « Centre-Ville ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité, décide :

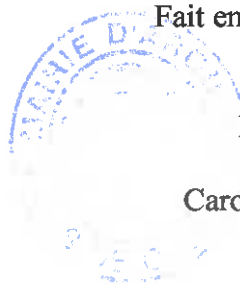
- de procéder aux virements de crédits suivants sur le Budget principal :

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant	Chapitres	Articles/ Fonctions	Intitulés	Montant
21	2111 / 020	Terrains nus	+106 100 €				
23	2313 / 324	Construction	-106 100 €				
TOTAUX			0 €				€

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,  
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES  
Le 19 Décembre 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





**REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER  
CANTON D'ARQUES

-----  
**VILLE D'ARQUES**  
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019**

**Affiché le 20 décembre 2019**

L'An Deux Mille Dix-neuf le dix-neuf décembre à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 12 décembre 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

**Absents excusés :**

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

**Nombre de présents ou représentés :**

- **28 présents jusqu'à la question 2019-98-RHES puis 27 présents à partir de la question 2019-99-RHES**
- **1 absent non excusé (Monsieur RICOUART a quitté la séance avant le vote de la question 2019-99-RHES)**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **1 absent excusé avec pouvoir**

**Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.**